

ONTARIO

Superior Court of Justice
Cour supérieure de justice

Request to Renew Writ of Seizure and Sale
Demande de renouvellement du bref de saisie-exécution

Form / Formule 20N Ont. Reg. No. / Règl. de l'Ont. : 258/98

Small Claims Court / Cour des petites créances de

Claim No. / N° de la demande

Address / Adresse

Phone number / Numéro de téléphone

BETWEEN / ENTRE

Creditor(s) / Créancier(s)/créancière(s)

and / et

Debtor(s) / Débiteur(s)/débitrice(s)

TO THE SHERIFF/BAILIFF OF

AU SHÉRIF/À L'HUISSIER DU/DE LA

(Name of county/region and city/town in which the enforcement office is located / Nom du comté/de la région et de la cité/ville où est situé le bureau de l'exécution)

YOU ARE REQUESTED TO RENEW the
VOUS ÊTES PRIÉ(E) DE RENOUVELER le

Writ of Seizure and Sale of Personal Property (Form 20C)
bref de saisie-exécution de biens meubles (formule 20C)

Writ of Seizure and Sale of Land (Form 20D)
bref de saisie-exécution de biens-fonds (formule 20D)

issued on _____, 20____, in this proceeding and filed in your office for a period of
délivré le _____, 20____, dans la présente instance et déposé à votre bureau, pour

six years from the date of renewal.
une période de six ans à compter de la date du renouvellement.

_____, 20____

(Signature of creditor or representative / Signature du créancier/de la créancière ou du/de la représentant(e))

(Name, address and phone number of creditor or representative / Nom, adresse et numéro de téléphone du créancier/de la créancière ou du/de la représentant(e))

NOTE: A WRIT OF SEIZURE AND SALE OF LAND OR OF PERSONAL PROPERTY remains in force for six years after the date of its issue and for a further six years after each renewal.
REMARQUE : LE BREF DE SAISIE-EXÉCUTION DE BIENS-FONDS OU DE BIENS MEUBLES reste en vigueur pendant six ans après la date de sa délivrance ou après chaque renouvellement.